

ENJEUX DU FINANCEMENT DES ACTIVITES DROITS DE L'HOMME A GENEVE

30 mai 2018, Club Suisse de la Presse

Organisation : Réseau Regard – regardge.ch

Notes de la conférence

Rappel du contexte :

A Genève, le financement de la défense et de la promotion internationale des droits de l'homme a tendance autant à voir ses moyens décroître qu'à devoir de plus en plus répondre à des critères éloignés de ses objectifs et de sa raison d'être. Cette tendance touche aussi bien les organes intergouvernementaux que les acteurs de la société civile. Elle porte atteinte au rayonnement des instances travaillant à Genève, et donc à leur capacité de répondre aux aspirations et aux souffrances des individus affectés par des violations de droits de l'homme. Cette tendance peut-elle être inversée? Les actions collectives des acteurs du domaine peuvent-elles être renforcées ?

Rappel des objectifs de la rencontre :

1. Partager différents diagnostics de la situation en matière de financement des activités droits de l'homme à Genève ;
2. Identifier les évolutions déterminantes ;
3. Envisager les voies d'action les plus pertinentes.

Panélistes :

Cédric Chatelanat (Regard- Franciscans International)

Mona M'Bikay (UPR Info)

David Matthey-Doret (Chemins de Traverse)

Maria Jesus Alonso Lormand (Canton de Genève)

Gérard Perroullaz (Ville de Genève)

Introduction : Valeska Jeandupeux (Centre d'Accueil de la Genève Internationale-CAGI)

Conclusions : Mickaël Repellin (Regard-Codap)

Rapporteur : Andrés Del Castillo (Regard- Docip)

Nombre total de participants à la conférence : 29

Introduction

Intervention de Valeska Jeandupeux (CAGI) :

Présentation du CAGI et des prestations proposées par le [service ONG](#).

Intervention de Cédric Chatelanat, comité exécutif Regard

L'intervention présente [les spécificités et plus-value des organisations de promotion et de défense des DH à Genève](#), organisées autour de trois axes d'intervention principaux :

1. SERVICE – **Agir** au service des victimes et des sociétés civiles, sur le terrain et via les procédures onusiennes à Genève.
2. EXPERTISE – **Influencer** les discussions sur le droit international des droits de l'homme et les décisions qui en découlent.
3. FORMATION ET PROMOTION – **Faciliter** la formation et la transmission d'information en matière de droits de l'homme.

La plus-value des ONG genevoises spécialisées dans la promotion et la protection des droits de l'homme réside donc dans **l'accès**, le **soutien** et le **suivi relatifs aux procédures onusiennes** au service de différentes victimes de violations, le travail en coalitions et l'usage, dans une perspective transversale, d'une approche basée sur les droits de l'homme pour faire évoluer d'autres cadres d'action globaux (développement durable, humanitaire, climat, gouvernance et démocratie, etc.).

Panel I : Evaluations des besoins des acteurs de la défense et de la promotion internationale des droits de l'homme

Intervention de Mona M'Bikay, Directrice de UPR Info

« La dépendance au financement à court terme limite les capacités d'innovation et d'impact à long terme des ONG et de leurs projets ».

Les **défis** relevés au niveau des ONG genevoises en matière de recherche de financement sont le manque de temps pour rédiger les projets, la difficulté à rendre le travail effectué à Genève attractif, et donc finançable (part importante de ressources humaines), ainsi que l'absence de financements longue durée permettant à l'ONG de montrer les impacts sur 4 à 5 ans (ex. projets de plaidoyer impliquant des changements de cadres législatifs ou de politiques publiques).

La nécessité pour les ONG d'investir dans leur propre développement institutionnel, notamment en matière de monitoring et évaluation et de capacité à proposer des projets innovants, est également évoquée par l'intervenante.

Pour terminer, l'intervenante relève plusieurs **bonnes pratiques** en matière de financement. Du côté des bailleurs de fonds, elle loue notamment la possibilité – rare – de bénéficier de fonds avec des critères suffisamment flexibles pour répondre à des demandes urgentes/non anticipées, fréquentes dans le domaine des droits de l'homme.

Du point de vue des ONG, elle relève l'effort de plusieurs d'entre elles en matière de diversification des sources de financements, notamment via le développement de relations avec le secteur privé ainsi que de l'auto-financement.

Intervention de David Matthey-Doret, Coordinateur Chemin de traverse

« A moyen terme, les financements publics risquent d'être drastiquement réduits. Les organisations doivent donc amorcer dès maintenant leur redirection en termes de recherche de fonds, auprès du secteur privé et du grand public notamment. »

Selon l'intervenant, le type de financement et les critères y relatifs ont fortement évolué ces 10-20 dernières années. D'un financement par programme, flexible, provenant d'enveloppes aux critères larges, on est passé un financement demandant environ 1 mois de travail à plein temps, le développement de narratifs, d'outils de mesure (cadre logique) afin de convaincre des experts chargés d'évaluer les projets.

Focus sur les fondations privées

Actuellement, les procédures auprès des fondations rentrent dans 3 catégories-types :

- Les fondations avec des procédures transparentes et centralisées (ex. Loterie romande).
- Les fondations fonctionnant en « boîte noire » - pas de rencontre possible, pas d'explication de la décision.
- Les fondations reposant sur le relationnel (« bouche à oreille » ou contact direct).

Bonne pratique : aux USA, une structure regroupant les fondations finançant les projets des peuples autochtones existe et organise plusieurs rencontres par année entre ses membres et les organisations autochtones et les ONG travaillant au service des peuples autochtones.

Dans ce contexte, les ONG ont parfois certains points faibles, que l'on peut énumérer ainsi :

- Manque de clarté – nécessité de clarifier le travail en matière de droits de l'homme.
- Manque de synergie entre les organisations – présence de projet doublons dans un même pays, projets individuels sans concertations.
- Manque d'innovation dans les projets proposés – comportement de routine VS agir différemment, développement de projets à plusieurs ONG, impliquant les bailleurs et/ou le secteur privé (expertise, temps de travail pour les ONG, développeurs, etc.), réflexion sur la méthodologie et les indicateurs (ex. [Human Rights Methodology Lab](#)).

Selon l'intervenant, les bailleurs attendent – au-delà du suivi exécutif – un suivi de réussite et d'impacts sur le terrain.

Panel II : Perspectives des bailleurs de fonds

Intervention de Maria Jesus Alonso Lormand, Directrice du Service de la Solidarité Internationale, République et canton de Genève

La représentante du Canton de Genève présente un historique du Fond de la Solidarité, créé en 2001 (cf. [Loi sur le financement de la solidarité internationale \(LFSI\) D 1 06 du 4 octobre 2001](#)). En 2017, ce fonds a permis d'attribuer près de 16 millions de francs à des projets de solidarité internationale.

[Voir ici la présentation du SSI](#)

Le diagramme présenté fait ressortir plusieurs thématiques dominantes dans les financements publics, avec notamment une **progression du « développement durable » et des causes environnementales**.

Le **domaine des Droits Humains** (regroupé avec le thème de la Paix) reste **important** (19%) suivi de près par les financements en faveur de projets soutenant la Genève Internationale (17%).

Pour le Canton, les principales **limitations des projets soumis par les ONG** sont :

- Le manque de co-financements ;
- Les coûts de personnel élevés (jusqu'à 70% parfois) ;
- Les difficultés à identifier les impacts sur le terrain (suivi et monitoring) ;
- Les difficultés à identifier les spécificités et synergies entre organisations – caractère « flou » du marché des services des ONG genevoises (ex. plusieurs ONG dans le même pays, avec les mêmes partenaires) ;
- Difficultés d'envisager des financements à moyen ou à long terme, conséquence de la nature des activités.

Trois **conclusions** sont formulées sous la forme de suggestions aux ONG :

- Diversifier les fonds, notamment en travaillant avec les fondations privées (qui veulent financer plus de projets sur le terrain) ;
- Améliorer la visibilité et la lisibilité du secteur droits de l'homme, ainsi que les synergies entre organisations ;
- Porter plus d'attention au suivi et à l'évaluation.

Intervention de Gérard Perroulaz, Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS), Ville de Genève

Le Fonds de la Ville de Genève dédié à la Solidarité Internationale s'élève à environ 5,5 millions de francs (chiffres 2017).

La thématique des droits humains, comprise au sens large, mobilise 22% des financements du Fonds au sens strict. Toutefois, si l'on tient compte des subventions nominatives aux associations de promotion droits humains et des projets ayant un volet droits humains/droits de l'enfant, cela donne une **proportion de 40%** (soit environ 2,2 millions de francs en 2017), comprenant également les droits civils et politiques et les droits économiques sociaux et culturels.

Les **priorités** suivantes sont relevées : protection des défenseurs des droits humains, accès de représentant-e-s de la société civile aux réunions des instances des Nations Unies, lutte contre l'impunité, lutte contre les violences à l'encontre des femmes et droits des enfants.

Selon la Ville, le **Festival du film et forum International sur les Droits Humains** est la vitrine de la Genève Internationale. Par ailleurs, le Prix Martin Ennals (annuel) et les 30 ans de la Convention des droits de l'enfant en 2019 représentent deux autres événements importants pour la Ville.

Pour la Ville, les principales **limitations des projets soumis par les ONG** sont :

- Le manque de justification sur le choix des pays – la Ville privilégie donc les projets dans les pays où elle soutient d'autres projets complémentaires ;
- La présence de projets en doublons – la multiplicité des acteurs et des ONG actives à Genève est telle qu'il n'est pas toujours facile de bien voir la valeur ajoutée de chacun, surtout quand il y a beaucoup d'ONG sur les mêmes thématiques ;
- Le manque de coalitions, de collaborations et de synergies entre ONG/projets ;
- L'augmentation des coûts de fonctionnement et autres charges administratives, part de salaires importante dans les projets ;
- Difficulté à avoir une idée plus précise des impacts des projets sur le terrain (indicateurs de résultats, pas juste nombre de personnes formées ou nombre d'activités).

Les **difficultés** rencontrées par la Ville pour l'octroi des fonds ressortent :

- Des contraintes budgétaires, dépendant elles-mêmes des équilibres politiques ;
- De la multiplicité des acteurs à Genève ;
- Du manque de temps pour le suivi au sein même de la DGVS (notamment en raison du nombre important de demandes de financement) ;
- De ses ressources limitées par rapport aux budgets totaux des organisations et des besoins en financement, notamment les besoins de subventions non affectées directement à un projet (core funding).

Quatre **conclusions** sont formulées sous la forme de suggestions aux ONG :

- Travailler à l'information et la sensibilisation du grand public et d'acteurs spécifiques (Grand Conseil, Conseil Municipal, autres communes genevoises) ;
- Recentrer l'impact des projets pour les partenaires au Sud, par opposition à l'impact à Genève ;
- Développer la mise en commun, le partage des savoirs et des bonnes pratiques entre ONG ;

- Envisager la possibilité de développer un mapping des compétences des ONG à Genève.

Conclusions

Intervention de Mickaël Repellin, comité exécutif Regard

Quels **besoins** du secteur droits de l'homme vis-à-vis des bailleurs de fonds publics ?

- Besoin d'un positionnement des bailleurs sur le financement des activités droits de l'homme à Genève *par* Genève, la Confédération et autres entités basées en Suisse : quelle perception, quels critères, quelle vision pour l'avenir ? La présente conférence peut représenter le début d'une discussion sur cette question.
- Besoin d'un positionnement des bailleurs sur les moyens permettant de diversifier ce financement par l'apport de nouveaux bailleurs (durabilité, pérennité du secteur et du financement).

Quelles sont les **difficultés** rencontrées par le secteur en matière de financement ?

- **Asymétrie dans l'accès à la formation, aux bases de données, à la documentation en matière de recherche de fonds** : seules les plus grosses structures peuvent se permettre de payer les frais de formation et de bases de données.
 - ➔ Comment travailler ensemble à la mise en commun de certaines ressources, avec le soutien éventuel des bailleurs, pour favoriser le développement de compétences de recherche de fonds et ainsi encourager la diversification des financements ?
- **Accès aux bailleurs privés** : difficile sans réseau, énormes coûts de recherche et de travail pour chaque ONG, aucune économie d'échelle actuellement en place.
 - ➔ Comment attirer l'attention des bailleurs privés et mettre les organisations DH en lien avec eux ?
- **Capacité organisationnelle** : peu de fonds sont disponibles pour renforcer les ressources et les capacités d'action et d'innovation des organisations. Or, celles-ci sont nécessaires pour développer et autonomiser les structures, et ainsi consolider les bases financières des organisations.

Quel **potentiel** de développement pour le secteur ?

- La coordination entre ONG existe mais peut être améliorée pour mieux partager les connaissances, profiter de réseaux communs, recenser les formations pertinentes, mettre en commun des fonds pour faire venir des formateurs spécialisés dans le financement des activités droits de l'homme pour renforcer les capacités du secteur.
- Ce travail peut être porté par les réseaux formels et informels déjà en place, qui assurent déjà partiellement cette fonction de coordination (ex. Global Compact Network, soutenu par la Confédération, REGARD, GeCCco, TB Net, institutional development network, etc. - voir [site web](#) de REGARD pour s'y inscrire).
- Des réflexions communes peuvent donc être menées, en étroite concertation avec les bailleurs, pour mettre en place des politiques et des bonnes pratiques à même de bénéficier à l'ensemble du secteur. Tout le monde sortirait gagnant d'un renforcement et d'une pérennisation du secteur droits de l'homme : la Suisse, Genève, les bailleurs de fonds, les ONG et surtout les partenaires et victimes sur le terrain.

Éléments du débat final

- Commentaire écrit de la **Mission Permanente de l'Allemagne** : L'ONU est construite sur les **trois piliers** que sont la paix et sécurité internationales, les droits de l'homme et le développement. Ces piliers sont interdépendants et ne peuvent pas être considérés de manière isolée, en silos. A ce titre, il est fondamental de travailler sur les violations des droits de l'homme, car celles-ci sont souvent des indicateurs d'alerte indiquant des menaces pour la paix et la sécurité internationales. La paix et la sécurité internationales ne peuvent donc être garanties que si les droits de l'homme sont respectés et mis en œuvre.
- Le **suivi sur le terrain** n'est pas fait par les organisations à Genève mais par celles du terrain, qui travaillent de manière indépendante, avec leurs propres contraintes.
- Les droits humains sont parfois très politisés. Il est donc parfois difficile de convaincre certains bailleurs de soutenir ce travail. L'innovation (applications électroniques) peut y aider.
- Plusieurs participants reviennent sur les défis (ex. phénomène de « corporate capture ») mais aussi les opportunités (compétences, financement, innovations) de travailler avec le secteur privé (entreprises et fondations). L'appui des bailleurs publics dans la mise en contact avec le secteur privé est évoqué.